Nations Unies S/2020/358



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mai 2020
Français
Original : anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

Vingt-sixième rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, le rapport ci-après porte sur les faits survenus depuis mon précédent rapport, daté du 20 février 2020 en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales (S/2020/133).

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, ou la restitution de leurs dépouilles

2. Du fait des restrictions liées à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'intervention qui en a résulté, le sous-comité technique a reporté jusqu'à nouvel ordre sa 113[e] réunion qui avait été fixée au 20 avril 2020. La décision a été prise en consultation avec le Comité international de la Croix-Rouge, le Ministère koweïtien des affaires étrangères et le Ministère iraquien de la défense.

3. Durant la période considérée, les membres de la Commission tripartite ont continué de donner suite aux décisions et aux mesures recommandées à la 112[e] séance du sous-comité technique, tenue à Amman, le 16 février 2020, à laquelle la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) était présente en sa qualité d'observatrice et durant laquelle les membres avaient été informés des activités et des faits nouveaux ayant trait à la recherche des dépouilles de nationaux du Koweït et de pays tiers, depuis la dernière réunion du 3 décembre 2019. Le Ministère iraquien de la défense a continué de suivre les pistes dans les lieux présentant un intérêt, en particulier Samaoua, Khamissiyé, Radouaniyé, Karbala et Salman Pak et la base navale du Koweït. Durant la période considérée, le Ministère iraquien de la défense a également continué de lancer, comme il le fait chaque trimestre, des appels à témoins.

4. Durant la 112[e] réunion du sous-comité technique, le Ministère iraquien de la défense a fait un compte rendu détaillé des événements qui avaient débouché sur l'exhumation du troisième charnier, découvert le 31 janvier 2020 à Samaoua à la suite des coordonnées fournies par le Koweït, qui ont été corroborées par des témoignages.

20-06028 (F) 060520 060520





Il faisait partie du groupe de charniers de Tell Cheïkhiya de Samaoua, à proximité de deux autres charniers qui avaient été exhumés en mars 2019 et contenaient des restes pouvant appartenir à des nationaux du Koweït et de pays tiers. Les restes humains exhumés dans le troisième charnier ont été immédiatement transférés à la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé, à Bagdad, afin d'établir des profils génétiques et de déterminer dans un premier temps s'il s'agissait de nationaux d'Iraq. S'il est confirmé de façon catégorique que les dépouilles n'appartiennent pas à des nationaux d'Iraq, la Direction médico-légale les transférera au Koweït pour de nouvelles identifications. Entre-temps, les équipes médico-légales au Koweït continuent d'établir l'identification génétique des restes humains qui ont été exhumés en mars 2019 et de poursuivre la procédure complexe de réassociation des restes.

5. L'utilisation d'images satellite, appuyée par des témoignages, s'est avérée essentielle pour repérer les trois lieux de sépulture dans le groupe de charniers de Tell Cheïkhiya. Par la suite, les membres du sous-comité technique ont insisté sur la nécessité de recourir à ce type d'analyse pour les deux autres sites présentant un intérêt, à savoir Karbala et Khamissiyé. Les membres du sous-comité technique ont décidé de passer de nouveau en revue toutes les informations disponibles sur ces deux sites pour établir des points d'intérêt précis.

6. Durant la 112e réunion du sous-comité technique également, le Koweït a informé les membres des missions exploratoires qu'il avait menées au début du mois de janvier sur quatre sites de son territoire, où l'analyse d'images satellite avait révélé la présence de lieux de sépulture qui pourraient contenir les dépouilles de soldats iraquiens.

7. Du fait de la pandémie de COVID-19, la MANUI a reporté au troisième trimestre de 2020 la formation à l'utilisation de la méthode des radars à pénétration de sol, prévue à l'intention du personnel spécialisé du Ministère iraquien de la défense. En partenariat avec des formateurs experts en géospatiale de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la MANUI a continué de préparer la formation qu'elle dispensera à un moment plus approprié.

III. Activités récentes concernant la restitution des biens koweïtiens

8. Le Ministre iraquien des affaires étrangères, qui avait été chargé de la restitution des biens koweïtiens, dont les archives nationales, a informé la MANUI qu'il avait repéré d'autres biens koweïtiens, y compris des microfilms et des ouvrages scientifiques. Il comptait restituer ces biens au Koweït en avril, mais a reporté le transfert, du fait des restrictions à la circulation imposées dans les deux pays, face à la pandémie de COVID-19.

IV. Observations

9. En ces temps ardus et inédits, les activités prévues concernant ce dossier connaissent des retards inéluctables, alors que d'importants progrès avaient été accomplis ces derniers mois. Je tiens néanmoins à me féliciter de la poursuite de la collaboration entre les membres de la Commission tripartite, en particulier à la suite de l'exhumation, en janvier, de nouvelles dépouilles. Je remercie également le sous-comité technique des efforts considérables qu'il fait. Le Ministère iraquien de la défense mérite toute la reconnaissance requise pour son ferme attachement au processus d'exhumation. Il convient également de saluer le Comité international de

la Croix-Rouge, qui a joué un rôle de premier plan et fait preuve d'un soutien infaillible, en particulier compte tenu de la pandémie.

10. Les autorités koweïtiennes méritent d'être saluées pour la patience dont elles font preuve et pour leur participation constructive au processus. Elles ont créé des conditions propices à l'exhumation de nouvelles dépouilles au Koweït, ce qui pourrait aider à retrouver les restes d'Iraquiens portés disparus.

11. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq reste pleinement attachée au règlement de la question des nationaux du Koweït portés disparus et des biens koweïtiens disparus, dont les archives nationales koweïtiennes. Elle poursuivra ses activités et continuera d'apporter son aide pour faire avancer ces importants objectifs, avec ses interlocuteurs à la Commission tripartite et aux Gouvernements iraquien et koweïtien.